

JOURNAL MUNICIPAL DE SAINT-DAMASE

GRANDE VENTE DE LIVRES ET DE JEUX DE SOCIÉTÉ USAGÉS!

Page 14

PLUS



SAINT-DAMASE

AVIS AUX CITOYENS

Page 10

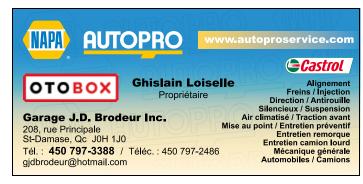
COLLECTE DE CANNETTES ÉCOLE SAINT-DAMASE

Page 13



















MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Maire: Monsieur Alain Robert maire@st-damase.qc.ca

Conseillers:

#1 District électoral du Clocher: Monsieur Guy Leroux
#2 District électoral des Parcs: Madame Ghislaine Lussier
#3 District électoral de la Mairie: Monsieur Yves Monast
#4 District électoral de la Montagne: Monsieur Gaétan Jodoin
#5 District électoral des Horizons verts: Monsieur Yvon Laflamme
#6 District électoral de la Yamaska: Monsieur Claude Gaucher

COMITÉS CONSULTATIFS DU CONSEIL

Finance - Administration: Ghislaine Lussier et Claude Gaucher

Urbanisme: Guy Leroux et Yves Monast **Personnel:** Yvon Laflamme et Guy Leroux

Immobilisation et incendie: Gaétan Jodoin et Claude Gaucher

Eau: Yves Monast et Yvon Laflamme

Relations avec les citoyens et sécurité civile :

Ghislaine Lussier et Yvon Laflamme

ASSEMBLÉE DU CONSEIL

Selon le calendrier (voir site internet)

BUREAU MUNICIPAL

115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase, QC JOH 1J0

Téléphone: 450 797-3341

Courriel: info@st-damase.qc.ca

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi: de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

Vendredi: de 8 h 30 à 12 h

SERVICE DES INCENDIES URGENCE SEULEMENT 9-1-1

SERVICE DES PERMIS ET CERTIFICATS

115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase, QC JOH 1JO Téléphone: 450 797-3341 # 4004

Courriel: inspection@st-damase.gc.ca

Heures d'ouverture:

Mercredi: 9 h à 16 h (fermé de 12 h à 13 h)

SERVICE DES LOISIRS

105, rue Sainte-Anne, Saint-Damase, QC JOH 1J0

 Téléphone:
 450 797-3341 # 4013

 Courriel:
 loisir@st-damase.qc.ca

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

113, rue Saint-Étienne, Saint-Damase, QC JOH 1J0

Téléphone: 450 797-3341 # 4010 Courriel: biblio@st-damase.qc.ca

Heures d'ouverture:

 Lundi:
 17 h 30 à 19 h 30

 Mardi:
 9 h 30 à 11 h 30

 Mercredi:
 13 h à 19 h 30

 Jeudi:
 16 h à 19 h 30

 Samedi:
 10 h à midi

LE CONSEIL VOUS INFORME

Chères citoyennes et chers citoyens.

J'aimerais vous informer des démarches que j'ai fait suite à l'annonce de la fermeture de la clinique médicale. Plusieurs d'entre vous savent que la retraite a sonné pour nos deux médecins. Personne ne voulait croire qu'un jour ou l'autre on n'aurait plus de médecin à Saint-Damase et que cette journée arriverait si tôt.

Sachez que pour le conseil ce n'était pas une bonne nouvelle, car nous venions de tomber orphelins du monde médical après plusieurs décennies de pratique dans notre milieu. Sachez que depuis 1933, Dr. Alexandre Gosselin, père, suivi de son fils Dr. Patrice Gosselin, et Dr. Jean-Denis Lavoie ont érigé leur bureau à cet endroit.

Nous sommes déjà chanceux et très reconnaissants de les avoir eus aussi longtemps.

En tant que maire, je voulais savoir ce que nous pourrions faire pour avoir d'autres médecins. Sachant que les pharmaciens connaissent très bien le milieu et la réalité de la nouvelle génération de travailleurs en santé, je leur ai posé la question, qu'est-ce que l'on peut faire comme Municipalité?

Il sera difficile de trouver de nouveaux médecins, car ils veulent être dans des cliniques où ils n'ont pas de gestion d'immeuble, de gestion de personnel, d'avoir de la relève pour les congés/vacances et les obligations de garde des fins de semaine. Même les coopératives de santé ne sauraient les attirer, déjà certaines ont beaucoup de difficultés à survivre.

En ce qui concerne la pharmacie, j'ai personnellement rencontré un de nos deux propriétaires pharmaciens à la suite de cette annonce et eux ne voient pas d'effets trop néfastes pour la pérennité du service actuel et ils projettent même d'ajouter de nouveaux services afin de combler certains besoins.

Autre fermeture:

Notre boucherie qui vient aussi de fermer faute de relève.

Notre caisse qui est fermée, et à vendre, comme dans plusieurs petites municipalités.

En tant que conseil municipal, nous sommes conscients que nos citoyens sont confrontés à des pertes de services et commerces, comme plusieurs autres petites municipalités qui sont à proximité des plus grands centres.

Ce n'est pas ce que nous souhaitons, mais c'est une réalité.

Alain Robert, maire

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase tenue le mardi 5 mars 2024 à 19 h 30, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents : madame la conseillère, Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin,

Yves Monast tous formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Robert, maire.

Est également présente, Madame Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière.

PRÉAMBULE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et ouvre la séance.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour qui accompagnait la convocation, les membres du conseil renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Laflamme, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

ADOPTÉE

1.2 LECTURE ET ADOPTION DU PRO-CÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procèsverbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par Yves Monast, appuyé par Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 février 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINAN-CEMENT

3. ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par Ghislaine Lussier, appuyé par Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 29 février 2024 pour un montant total 629 682,23 \$ soit approuvé et de ratifier les comptes payés.

Comptes à payer	409 749,77 \$
Comptes payés	
durant le mois	166 361,52 \$
Salaire des	
employés/élus (5 à 8)	53 570,94 \$
Total des comptes payés	
et à payer	629 682,23 \$

Que ce bordereau portant le numéro 2024-03-38, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

4. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2000\$ TOTALISANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000\$ AVEC UN MÊME COCONTRACTANT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

En vertu de l'article 961.4 al.2 par.2 C.M. dépôt de la liste de tous les contrats de plus de 2 000 \$ totalisant une dépense de plus de 25 000 \$ avec un même cocontractant pour l'année du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Cette liste est disponible également sur le site internet de la municipalité.

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉ-RO 143 SUR LA GESTION CONTRAC-TUELLE

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Yves Monast, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE la présentation et le dépôt dudit projet de règlement ont été faits lors de cette séance du conseil ordinaire du conseil tenue le 6 février 2024:

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Jodoin, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le Règlement numéro 143 sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE

6. ÉTAT DES TAXES MUNICIPALES À RECEVOIR AU 5 MARS 2024

CONSIDÉRANT l'article 1022 du Code municipal du Québec stipulant qu'un état mentionnant les noms et états des taxes municipales dues à la municipalité doit être déposé au conseil municipal pour approbation:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'état des taxes municipales à recevoir en date du 5 mars 2024;

QU'après le 15 mars 2024, aucun paiement ne pourra être enregistré à la municipalité, mais uniquement à la MRC des Maskou-

tains avec des frais supplémentaires de perception;

QUE monsieur le maire, Alain Robert ou la directrice générale et greffière-trésorière, madame Johanne Beauregard, soient autorisés à enchérir sur les immeubles en vente de la municipalité.

ADOPTÉE

7. DEMANDE À LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE LA RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALI-TÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans.

CONSIDÉRANT QUE sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c.E-2.2).

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale.

CONSIDÉRANT QUE sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur.

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Laflamme, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

ADOPTÉE

8. LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOU-VERNEMENTALES (CAG) - ENTENTE - AUTORISATION SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire disposer de biens par le centre d'acquisitions Gouvernementales (CAG);

CONSIDÉRANT QU'une entente doit être signée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Laflamme, appuyé par Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de services pour la disposition de biens excédentaires avec le Centre d'acquisitions gouvernementales.

ADOPTÉE

9. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTIONS DES ACTIFS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un éventail d'immobilisations et qu'elle doit connaître l'état de ceux-ci pour développer une vision sur les investissements à court, moyen et long terme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de posséder une structure de gestion pérenne résistante aux roulements du personnel;

CONSIDÉRANT QUE pour les fins de subventions le gouvernement exigence un programme de gestion des actifs pour certains groupes d'actifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Jodoin, appuyé par Claude Gaucher, et résolu à unanimité des conseillers présents d'adopter la politique de gestion des actifs de la Municipalité de Saint-Damase, jointe en annexe.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NU-MÉRO 145 CONCERNANT LA PRÉ-VENTION DES INCENDIES

Avis de motion est donné par Guy Leroux, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 145 concernant la prévention des incendies:

L'objet de ce règlement est de fixer les dispositions relatives à la prévention des incendies sur le territoire de la municipalité; Un projet de règlement est déposé séance tenante et des copies sont mises à la disposition du public pour consultation.

11. MISE EN VENTE D'UN CAMION-CITERNE (#610) - APPEL D'OFFRES PUBLIC - CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

CONSIDÉRANT l'entraide automatique au niveau du service incendie lors d'appel d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie est en mesure de répondre aux exigences du schéma incendie avec les municipalités voisines pour l'approvisionnement en eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Jodoin, appuyé par Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que procéder à la mise en vente du camion-citerne de marque Sterling, année 2003, via le centre d'acquisitions gouvernementales et par appel d'offres public.

ADOPTÉE

12. ACHAT ÉQUIPEMENT INCENDIE - REMPLACEMENT CASQUES - BOIVIN & GAUVIN INC.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au remplacement de certains casques de pompier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit fournir de l'équipement incendie conforme aux normes NFPA et considérant que la durée de vie d'un casque de pompier est de 10 ans;

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de deux fournisseurs et suite aux recommandations du directeur incendie par intérim;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par

Gaétan Jodoin, appuyé par Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de 11 casques et bandes réfléchissantes selon la proposition datée du 2 février 2024, au montant de 5 236 \$ plus taxes applicables, du fournisseur Boivin & Gauvin Inc.

QUE les sommes nécessaires afin d'en effectuer le paiement soient prises au poste budgétaire suivant : 02-220-00-650.

ADOPTÉE

13. CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LAVAL - IPIQ-FORMATION

CONSIDÉRANT la formation offerte par Centre de services scolaire de Laval pour le maintien de compétence des pompiers sous le thème «Mise à feu pédagogique, simulateur 1»;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la formation du Centre de services scolaire de Laval, selon la référence IPO6427 révisée et datée du 15 février 2024, au montant de 7 390 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE

VOIRIE-TRANSPORT ROUTIER

14. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NU-MÉRO 144 DÉCRÉTANT LES LIMITES DE VITESSE MAXIMALES PERMISES SUR CERTAINS CHEMINS, RANGS, RUES ET DANS CERTAINES ZONES DE LA MUNICIPALITÉ.

Avis de motion est donné par Ghislaine Lussier, qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 144 décrétant les limites de vitesse maximales permises sur certains chemins, rangs, rues et dans certaines zones de la municipalité.

L'objet de ce règlement est de limiter à 40 kilomètres la limite de vitesse dans certaines rues de la municipalité.

Un projet de règlement est déposé séance

tenante et des copies sont mises à la disposition du public pour consultation.

15. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES CHEMINS MUNI-CIPAUX - RENOUVELLEMENT 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement et déglaçage des chemins municipaux de la municipalité accordé à la compagnie 9298-3543 Québec Inc. (l'Adjudicataire) pour une période de trois ans, soit pour les saisons 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, avec deux (2) options de renouvellement consécutif d'une durée d'une (1) année chacune aux mêmes termes et conditions que ceux du Contrat.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut se prévaloir de cette option pour la prochaine saison 2024–2025 et qu'elle doit en aviser l'Adjudicataire avant le 1er avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE le montant du contrat pour la saison 2024-2025 est de 383 396,55 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Jodoin, appuyé par Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler le contrat de déneigement et déglaçage des chemins municipaux à la compagnie 9298-3543 Québec Inc. pour la saison 2024-2025 au montant de 383 396,55 \$ taxes incluses, selon la formule de soumission datée du 16 juin 2020;

Qu'il soit requis de l'entrepreneur qu'il produise son cautionnement d'exécution, de même que sa preuve d'assurance dans les trente jours des présentes.

ADOPTÉE

16. ADOPTION DU DEVIS POUR LE RA-PIÉÇAGE MÉCANISÉ - SAISON 2024

CONSIDÉRANT que le devis pour le rapiéçage mécanisé et manuel pour la saison 2024 est présenté à ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Gaucher, appuyé par Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'envoi du devis pour le pavage mécanisé et manuel sur le SEAO;

QUE la directrice générale et greffièretrésorière soit nommée responsable en octroi de contrat afin de fournir les informations administratives et techniques concernant l'appel d'offres.

ADOPTÉE

17. ADOPTION DU DEVIS POUR LE TRAI-TEMENT DE SURFACE DU RANG D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que le devis pour le traitement de surface simple du rang d'Argenteuil est présenté à ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Laflamme, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'envoi du devis pour le traitement de surface simple du rang d'Argenteuil sur le SEAO;

QUE la directrice générale et greffièretrésorière soit nommée responsable en octroi de contrat afin de fournir les informations administratives et techniques concernant l'appel d'offres.

ADOPTÉE

18. ABATTAGE D'ARBRES EMPRISE DE ROUTE - HARBRA INC.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'abattage de deux arbres matures situés dans l'emprise de la route au 107, rang du Haut-de-la-Rivière;

CONSIDÉRANT l'état de ces arbres et le danger potentiel pour les automobilistes;

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de deux fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Gaucher, appuyé par Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'entreprise Harbra Inc., selon l'offre datée du 29 février 2024, au montant de 7 900 \$ plus taxes

applicables, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE

HYGIENE DU MILIEU ET ENVIRONNE-MENT

19. RETRAIT DE LA STATION D'ÉPU-RATION, ANNEXE III - ROMAEU -MELCC

CONSIDÉRANT QUE la station d'épuration des eaux usées de Saint-Damase fait partie de la liste de l'Annexe III du Règlement sur les ouvrages municipaux assainissement des eaux usées (ROMAEU);

CONSIDÉRANT QUE les résultats antérieurs ont permis de démontrer que les exigences de rejet peuvent être rencontrés avec les ouvrages et équipements actuels sans la réalisation de travaux majeurs à la station;

CONSIDÉRANT QUE le ministère propose de retirer la station d'épuration des eaux usées de l'Annexe III dans la prochaine modification réglementaire prévue à l'automne 2024;

CONSIDÉRANT QUE le retrait de la station de l'Annexe III du ROMAEAU se traduirait principalement par l'entrée en vigueur de la norme réglementaire sanctionnable en matières en suspension (MES) de 25 mg/l qui se calcule sur une base trimestrielle pour nos étangs aérés de taille moyenne (EA-5);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Laflamme, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la position de la municipalité n'a pas changé quant à la capacité à atteindre les normes de rejet sans effectuer de travaux majeurs;

QUE la municipalité est en accord avec le retrait de la station d'épuration de l'Annexe III du ROMAEAU;

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs via la Direction régionale de la Montérégie.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVE-LOPPEMENT

20. AXES ET CIBLES DU PLAN NATURE 2030

ATTENDU que les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde;

ATTENDU que la 15° Conférence des Parties (COP15) de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies qui s'est déroulée à Montréal en décembre 2022 a permis d'obtenir de nouveaux engagements de la part d'États, de villes et d'organismes pour la protection de la biodiversité (Engagement de Montréal);

ATTENDU que le Gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan Nature 2030 qui précisera comment la société québécoise participe à l'atteinte des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité:

ATTENDU que la perte de la biodiversité et les mesures d'intervention nécessaires sont une responsabilité partagée par l'ensemble des composantes de la société;

ATTENDU que la nature procure des bienfaits positifs sur la santé (mentale et physique) en plus de contribuer à l'image de marque de la Montérégie grâce à la singularité de ses paysages et son accès à la nature;

ATTENDU qu'il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques;

ATTENDU que les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030;

ATTENDU que 98 % du territoire montérégien est de tenure privée;

ATTENDU que les villes et municipalités,

sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité par les pouvoirs qu'elles possèdent sur l'aménagement de leur territoire;

ATTENDU que le gouvernement du Québec est un partenaire de mise en œuvre des cibles du Plan Nature 2030;

ATTENDU que les ressources financières et les outils de planification, existants comme futurs, doivent être maximiser afin de contribuer à l'atteinte des cibles du Plan Nature 2030:

ATTENDU qu'il manque de ressources techniques et humaines pour accompagner les différents acteurs locaux et assurer une certaine maitrise et expertise des enjeux de l'environnement et de la biodiversité:

ATTENDU que l'atteinte des cibles du Plan Nature 2030 ne repose pas uniquement sur les municipalités et les villes, mais sur la mise en commun des forces d'un ensemble de parties prenantes de la Montérégie;

ATTENDU que chaque ville et municipalité possède une portée d'action et des contraintes à la prise d'action propre à elle.

ATTENDU que les diverses consultations réalisées par le CRE de la Montérégie, dans le cadre Rendez-vous de la biodiversité de la Montérégie, ont mené à la priorisation des cibles:

- Cible 1 : Aménager le territoire en veillant à freiner les pertes de biodiversité et à assurer la résilience de cette dernière aux changements climatiques;
- Cible 9 : Bonifier l'intégration de la biodiversité à la gouvernance de l'État;
- Cible 4: Protéger les espèces menacées ou vulnérables (EMV) et faire progresser leur rétablissement au Québec;
- Cible 2 : Amorcer la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés prioritaires;
- Cible 6: Assurer la durabilité de l'agriculture et de l'aquaculture, et réduire les risques de pollution affiliés;

- Cible 3: Conserver 30 % des milieux continentaux et marins du Québec;
- Cible 5 : Éviter l'introduction d'espèces envahissantes exotiques (EEE) et des pathogènes préoccupants et freiner leur propagation.

EN CONSÉQUENCE, il est préposé par Guy Leroux, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Damase s'engage à poursuivre les actions à l'échelle de son territoire ou de la Montérégie pour lesquelles elle s'est engagée ou elle s'engagera par la voie de son conseil afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan Nature 2030, notamment pour les cibles suivantes:

- Cible 1: Aménager le territoire en veillant à freiner les pertes de biodiversité et à assurer la résilience de cette dernière aux changements climatiques, par exemple via la collaboration avec la MRC des Maskoutains pour la mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques, également via son plan d'urbanisme et ses outils réglementaires qui permettent d'encadrer la biodiversité;
- Cible 2: Amorcer la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés prioritaires, par exemple via la collaboration à la mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques, la restauration des berges érodées et la bonification de la biodiversité sur les terrains municipaux, par exemple par des plantations ou la gestion différenciée;
- Cible 3: Conserver 30 % des milieux continentaux et marins du Québec, par exemple par l'identification des propriétés municipales ayant un potentiel intéressant pour la biodiversité et évaluer les stratégies de protection;
- Cible 5: Éviter l'introduction des espèces exotiques envahissantes et des pathogènes préoccupants et freiner leur propagation, par exemple par ses outils réglementaires sur les espèces nuisibles et la mise en œuvre d'actions de prévention et de lutte contre les espèces exotiques

envahissantes sur des sites prioritaires;

- Cible 6 : Assurer la durabilité de l'agriculture et de l'aquaculture, de réduire les risques de pollution affiliés;
- Cible 13: Améliorer le partage de connaissance, la consommation et la sensibilisation pour mobiliser l'ensemble de la société pour la conservation de la diversité.

ADOPTÉE

LOISIR ET CULTURE

21. MATINÉES GOURMANDES 2024 - CONFIRMATION DE PARTICIPATION - 6 JUILLET 2024

CONSIDÉRANT la reconduction du projet des Matinées gourmandes, pour l'édition 2024, chapeauté par la MRC des Maskoutains et financé par le Fonds Régions et Ruralité - Volet 2 (FRR-2);

CONSIDÉRANT que cet événement vise à valoriser et promouvoir les produits agroalimentaires des transformateurs et producteurs locaux;

CONSIDÉRANT que les Matinées gourmandes sont offertes à quatre municipalités rurales, un samedi de 9 h à 13 h, le tout, dans le respect des ressources humaines et financières disponibles;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Damase s'engage à accueillir les Matinées gourmandes 2024 sur son territoire, vu les retombées économiques sur la municipalité et le milieu agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Monast, appuyé par Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE DÉCLARER la participation de la Municipalité de Saint-Damase à recevoir, sur son territoire, les Matinées gourmandes 2024, le samedi 6 juillet 2024 de 9 h à 13 h au terrain des loisirs, 105 rue Sainte-Anne;

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de l'événement, dont minimalement une salle permanente possédant les services sanitaires et électriques, un accès à l'eau chaude (60° Celsius minimum) et potable à moins de 10 mètres des kiosques, une cuisinette, 25 tables et 40 chaises, ainsi qu'un accès à un réfrigérateur; et

DE S'ENGAGER à fournir un chapiteau extérieur de dimensions suffisantes pour accueillir les kiosques des producteurs, pour les matinées gourmandes réalisées durant la période estivale, disponible le vendredi précédant la matinée gourmande;

DE S'ENGAGER, en partenariat avec son milieu, à tenir un événement connexe qui se prête bien à l'activité des Matinées gourmandes 2024, soit le tournoi de balle de la fondation Leski:

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE

22. RÉNOVATION DE L'ANCIEN CHALET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT les rénovations majeures à être effectuées au bâtiment de l'ancien chalet des loisirs;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts pour les rénovations à être effectués;

CONSIDÉRANT QUE les coûts engendrés pour la mise aux normes de ce bâtiment afin de lui donner l'usage «communautaire» dépasse largement le budget alloué;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à la majorité des conseillers présents de ne pas donner suite à ce projet.

Monsieur Gaétan Jodoin vote contre.

Pour 4 voix Contre 2 voix

ADOPTÉE

23. APPEL DE PROJET - FONDS DE DÉ-VELOPPEMENT RURAL - NOUVELLE TRIBUNE DU CRIEUR - PARC DE LA FABRIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire déposer une demande d'aide financière

dans le cadre de l'appel de projets fait par le Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT QUE cette tribune fait partie intégrante de l'histoire et du patrimoine de chez-nous;

CONSIDÉRANT l'état de la tribune du crieur à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs matériaux doivent être changés et qu'aucune restauration n'est envisageable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le dépôt du projet de demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets fait par le Fonds de développement rural pour la reconstruction de la tribune du crieur: D'autoriser monsieur Jacob McDuff, coordonnateur des loisirs, à signer tout document relatif au projet «nouvelle tribune du crieur», et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Damase.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

24. CORRESPONDANCE DU MOIS

MAMH - Fonds de l'infrastructures municipale d'eau (FIMEAU) sous-volet 1.2 - réclamation finale des dépenses numéro 1 - Mise aux normes de l'usine de filtration (dossier 2027129)

MSP - Subvention accordée pour le projet de la caserne - Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

25. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à disposition du public.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

26. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21 h 08.

ADOPTÉE

Version complète du procès-verbal disponible sur le site Internet de la municipalité:

www.st-damase.qc.ca

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC - RAPPORT FINANCIER 2023

Est donné à tous les contribuables de la susdite municipalité que :

MARDI LE 2 AVRIL 2024

À 19 H 30 à la mairie, située au 115, rue Saint-Etienne, Saint-Damase.

Que suivant les dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le rapport financier du trésorier ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023 seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil.

DONNÉ à Saint-Damase, ce 14 mars 2024.

Johanne Beauregard, DMA

Directrice générale et greffière-trésorière

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1	2	3	4 ORGANIQUE	5	6
	BUREAU FERMÉ BIBLIO FERMÉ	BIBLIO 9 h 30	BIBLIO 13 h	(bac brun) BIBLIO 16 h	ORDURES (bac noir)	BIBLIO 10 h
7	8 CLUB DE MATCHE	9	10	11	12	13
DÉJEUNER CHEVALIERS DE COLOMB	TRICOT-BIBLIO BIBLIO 17 h 30	CONSEIL MUNICIPAL 19 h 30 BIBLIO 9 h 30	BIBLIO 13 h	ORGANIQUE (bac brun)	RECYCLAGE (bac vert)	VENTE DE LIVRES BIBLIO 10 h
14	15 CLUB DE MAICHE TRICOT-BIBLIO	RÉUNION CHEVALIERS DE COLOMB	17 ASSEMBLÉE ANNUELLE FADOQ	ORGANIQUE (bac brun)	19	20
VENTE DE LIVRES	BIBLIO 17 h 30	BIBLIO 9 h 30	BIBLIO 13 h	BIBLIO 16 h	ORDURES (bac noir)	BIBLIO 10 h
21	CLUB DE	23	24	25	26	27
	JOUR DE LA TERRE TRICOT-BIBLIO		BINGO FADOQ	ORGANIQUE (bac brun)	RECYCLAGE	DANSE FADOQ
	BIBLIO 17 h 30	BIBLIO 9h30	BIBLIO 13 h	BIBLIO 16 h	(bac vert)	BIBLIO 10 h
28	CLUB DE MATCHE	30				
	TRICOT-BIBLIO BIBLIO 17 h 30	FIN ABRI TEMPO				

AVIS AUX CITOYENS

CONGÉ PASCALE

Les services municipaux seront fermés le **28 mars 2024** dès midi jusqu'au **1**^{er} **avril 2024**.

Pour toutes urgences, veuillez composer le **450 797-3341** poste 5.



JOUR DE LA TERRE

22 AVRIL 2024 - Chaque geste compte!

Pour aider à sauver la planète :

- Planifier vos repas en fonction de vos aliments, afin d'éviter de jeter;
- · Planter des arbres;
- Mettre les matières recyclables, organiques et déchets dans les bacs désignés à cet effet;
- Pensez compost;
- · Autres.



SAVIEZ-VOUS QUE

La fameuse question : dans quel bac dois-je mettre mes choses ?

Saviez-vous que l'application mobile : ça va où? de Recyc-Québec vous permet de rester informé sur les divers produits à recycler ou composter.

Télécharger l'application pour en connaître davantage.





ABRI D'AUTO TEMPORAIRE (ABRI TEMPOS)

L'abri est autorisé **jusqu'au 30 avril**. En dehors de cette période, l'abri, y compris, la structure, doivent être démantelés;

TELMATIK TOUJOURS PRÊT DE VOUS!



Visitez notre site internet pour vous inscrire : https://www.st-damase.qc.ca/

ou

nous faire parvenir votre demande à info@st-damase.qc.ca



INFO TRAVAUX: RANG D'ARGENTEUIL

Une dernière couche de traitement de surface sera épandue sur le rang d'Argenteuil entre la mi-juin à la fin août 2024.

Plus de détails vous parviendront éventuellement via l'infolettre, Facebook, et le journal municipal.

Merci de votre collaboration.

Les Autorités municipales., 14 mars 2024

Collecte de sang d'HÉMA-QUÉBEC

Belle collecte de sang!

L'objectif de 60 donneurs a été atteint et même dépassé avec 2 personnes supplémentaires, pour un résultat de 62 personnes, sans oublier 3 nouveaux donneurs. Certaines personnes ont été refusées, car elles ont voyagé hors du Québec, ce qui a pour conséquence qu'elles ont une pénalité de 21 jours avant de faire un don de sang. Bravo à vous tous et nous avons besoin de relève.

Héma-Québec se joint à moi pour remercier les Chevaliers de Colomb pour l'utilisation de leur salle, dont l'accès est formidable, car on m'a dit que ce n'est pas toujours le cas à plusieurs endroits.

Un grand merci aux donneurs et aux bénévoles, car deux fois par année, elles offrent de leur temps : mesdames France Auger, Lise Brodeur, Angèle Laprade, Agathe Chabot et Lisette Hébert.

N'oubliez pas que la **prochaine collecte** de sang d'Héma-Québec se tiendra le **lundi le 12 août 2024**, au même endroit et sur rendez-vous. Un rappel sera fait dans le journal de Saint-Damase en juillet 2024.

Un don de sang, un don de vie.

«Reste marquant celui qui a agi et vécu, qui a porté les autres à agir et à vivre»

Fleur-aimée Choquette, Responsable et bénévole



DESJARDINS - ATELIERS VIRAGE NUMÉRIQUE

Participez à nos ateliers virage numérique

Vous souhaitez devenir autonome pour effectuer vos transactions en ligne sur AccèsD? Nous vous invitons à participer à l'un de nos ateliers pour connaître les nombreuses fonctionnalités qui s'offrent à vous, tel le paiement de factures, les dépôts mobiles et les virements.

L'inscription est obligatoire, car les places sont limitées.

Dates en 2024 :

16 avril, 14 mai, 11 juin, 16 juillet, 13 août, 17 septembre, 15 octobre, 12 novembre.

Heure : 14 h à 16 h; heure d'arrivée : 13 h 45

Lieu:

Centre de services Les Salines 3050, boulevard Laframboise, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z4

Veuillez noter que vous devrez avoir en main votre tablette électronique, téléphone intelligent ou ordinateur portable ainsi que votre matériel de prise de notes, si désiré (cahier, crayon, etc.).

Vous pouvez vous inscrire en communiquant avec nous au

450 768-3030 poste **7059590** ou **7059231**.



LOISIRS

SOCCER MINEUR 2024

Les inscriptions pour le soccer mineur ont lieu du 11 au 31 mars. Si vous avez manqué votre chance et que vous voulez inscrire votre enfant, communiquez avec moi et nous pourrons vérifier la disponibilité.

COACH DE SOCCER

Comme chaque année, nous sommes à la recherche de parents voulant s'impliquer comme coach dans notre ligue de soccer. Avec ou sans expérience, il y a une place pour vous au sein d'une équipe! Nous offrons même une formation d'entraîneur à ceux qui désirent acquérir de nouvelles connaissances, et afin d'être mieux outillé pour la saison. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

VENTE DE GARAGE 11 ET 12 MAI 2024

Les loisirs vous offrent la possibilité de vous inscrire à la vente de garage qui aura lieu les 11 et 12 mai prochain. Vous devez vous inscrire avant le 10 avril 2024 pour que votre nom soit inscrit dans le prochain journal de Saint-Damase. Nous allons publier une carte avec l'emplacement de votre adresse qui sera affichée à plusieurs endroits dans le village. Nous allons également publier la liste sur nos réseaux sociaux.

JARDIN COMMUNAUTAIRE DES 3 MONTAGNES

Nous avons un très beau jardin communautaire à Saint-Damase. Il est situé sur la rue Saint-Joseph près de la résidence de l'Harmonie. Nous avons 10 jardinets au sol de 4 pieds par 12 pieds et 3 jardinets surélevés de 4 pieds par 8 pieds au coût de seulement de 20\$ pour la saison. Nous en avons aussi 4 surélevés de 2 pieds par 8 pieds et le coût est de 10\$ pour la saison. Si nous avons plus de demandes que de jardinet, un tirage au sort aura lieu. *Les personnes qui avaient un jardinet l'an passé ont priorité.

Jacob McDuff, Coordonnateur en loisir

loisir@st-damase.qc.ca • 450 797-3341 poste 4013



École Saint-Damase ATTENTION



La 23^e grande collecte de canettes et de bouteilles consignées au profit de l'école Saint-Damase se déroulera en avril 2024!

Si vous voulez vous impliquer à la collecte, merci de communiquer avec le secrétariat de l'école au (450) 773-8355.

Date: Le samedi 6 avril 2024

Heure: Entre 9 h et 12 h

<u>Lieu de rassemblement</u> : Garage de monsieur Jean-Denis Choquette au 191, rue Saint-Laurent à Saint-Damase

Élèves et parents s'impliquant viendront cogner à votre porte pour amasser vos dons.

Voici des exemples de dons que nous acceptons :

- ✓ Les canettes vides
- ✓ Les bouteilles de vitre consignées
- ✓ Les cruches d'eau vides
- ✓ Les dons en argent

Si vous êtes absents ce matin-là, vous pouvez laisser vos contenants consignés à l'extérieur près de la porte en identifiant vos sacs « École Saint-Damase » ou les apporter directement au lieu de rassemblement.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et de votre grande générosité habituelle!!

HEURES D'OUVERTURE

Lundi de 17 h 30 à 19 h 30 · Mardi de 9 h 30 à 11 h 30 · Mercredi de 13 h à 19 h 30 · Jeudi de 16 h à 19 h 30 · Samedi de 10 h à midi COORDONNÉES

113, rue Saint-Étienne • 450 797-3341 # 4010 • www.st-damase.qc.ca/bibliotheque • biblio@st-damase.qc.ca



HEURES D'OUVERTURE

Lundi de 17 h 30 à 19 h 30 · Mardi de 9 h 30 à 11 h 30 · Mercredi de 13 h à 19 h 30 · Jeudi de 16 h à 19 h 30 · Samedi de 10 h à midi COORDONNÉES

113, rue Saint-Étienne • 450 797-3341 # 4010 • www.st-damase.qc.ca/bibliotheque • biblio@st-damase.qc.ca

Nouveautés : Livres pour Enfants



Je ťaime comme tu es



Je ťaime mon bébé





Gère ta fougère





10 petites souris Cherche et trouve Les Couleurs



Panique chocolatée





Savais-tu? Les Lucioles



Protégeons-les!



Quand le ciel s'illumine



Amour



Extraterrestres



Prédateurs



v.22



tout naturel



Apparitions Le Monstre d'ovnis



du lac v.1



Descente infernale



La Légende du Wendigo v.3





Jamais plus Le cerf-volant



Nouveautés Adultes



Briser la glace



Frappabord



Nouveautés





Hallucinations



Lou Sonata





des collations



La Cuisine méditerranéenne métabolique



Zéro culpabilité



infernales



v.2





Rénotonome



Vivre, aimer, souffrir et recommencer



Impact



Une année de détox vestimentaire



Page Facebook: Bibliothèque municipale de Saint-Damase



Chantal Reichel, Responsable Ta Biblio de Saint-Damase 🕮 🛡





Physiothérapeute Nathalie Beauregard

450 797-1111

188, Principale, St-Damase, Québec JOH 1J0

PRIVÉ •

RECU ASSURANCE •







P.-H. Aubin et É. Godbout

Pharmaciens

195, Principale, St-Damase 450 797-2110 • 1 855 797-2110

Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 9 h - 19 h 30 • vendredi : 9 h - 18 h • samedi : 9 h - 16 h

Livraison gratuite

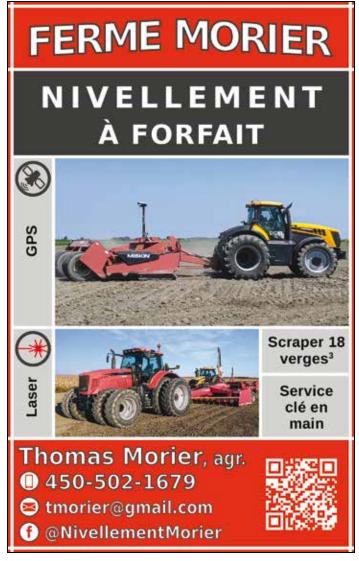














HEURES D'OUVERTURE

Lundi de 17 h 30 à 19 h 30 • Mardi de 9 h 30 à 11 h 30 • Mercredi de 13 h à 19 h 30 • Jeudi de 16 h à 19 h 30 • Samedi de 10 h à midi COORDONNÉES

113, rue Saint-Étienne • 450 797-3341 # 4010 • www.st-damase.qc.ca/bibliotheque • biblio@st-damase.qc.ca

épanneur Merci à Marc Beauregard hez Vic pour la commandite du coffret de 23 mangas « Demon Slayer ».

Nos jeunes nous l'avaient demandé. Grâce à vous, ils en profiteront!







Heure du conte

en pyjamas et coloriages 3 avril 18h30

Contes animés et toutous à cajoler



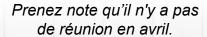






Association féminine d'éducation et d'action sociale

La force de l'égalité



On se reverra en mai, afin de souligner la Fête des Mères et les informations vous seront communiquées.

Nous vous souhaitons à toutes de très Joyeuses Pâques



Comptoir du Coeur

situé au 223, rue Principale

Vendredi 5 avril

de 9h à 12h • vente régulière de 12h à 15h • sac vert à 10\$

Samedi 20 avril

de 9h à 12h • vente régulière

N'oubliez pas d'apporter vos sacs.

Pauline Lamontagne

Merci à toutes les bénévoles et donateurs!



Les Chevaliers de Colomb

du conseil de St-Damase no. 3141

155, rue Saint-Étienne, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Téléphone : 450 797-3862 • Courriel : infos@cdecconseil3141.ca

Visitez le site internet : https://cdecconseil3141.ca

Édito Grand-Chevalier: Yvon Martin

Chers lecteurs,

Pour le mois d'avril 2024,

Le 01 Poisson d'avril

Le 07 Journée mondiale de la santé Du 14 au 20 avril 2024 Semaine de l'action bénévole

e 22 Jour de la terre

Il ne faut pas oublier le **déjeuner familial** le 07 avril (Merci aux Bénévoles)

La prochaine **réunion** le 16 avril à 19 h 30. Votre présence parmi nous serait très appréciée. Bienvenue à tous ceux qui sont en règles.

Rafle de Jambon

Le 09 mars dernier avait lieu la rafle de jambon. Encore une fois, ce fût un grand succès. Plus de 306 personnes eurent le plaisir de s'amuser tout au long de cette soirée. Un grand Merci à tous ceux et celle (en particulier les bénévoles Chevaliers et commanditaires) qui ont su contribuer de près ou de loin, ainsi que le buffet de fin soirée soigneusement préparé par les bénévoles Chevaliers ainsi que les Femmes de l'Aféas. Encore merci.

Pour le mois mai 2024, Le dernier **déjeuner familial** est le 05 mai (Merci aux Bénévoles)

Fraternellement vôtre, de l'Exécutif des Chevaliers de Colomb - Conseil 3141

LA PENSÉE DU MOIS

« On m'a toujours décrit comme un inlassable <mark>opti</mark>miste qui voit toujours un verre à moitié plein quand d'autre<mark>s le voient à moi</mark>tié vide. C'est vrai, je vois toujours le côté ensoleillé de la vie.

Et ce n'est pas se<mark>uleme</mark>nt parce que j'ai eu la chance de réaliser plusieurs de mes <mark>rêves.</mark>

Mon optimisme ne vient pas seulement de ma foi inébranlable en Dieu, mais de ma foi profonde et durable en l'homme. »



« Tout le monde essaie d'accomplir quelque chose de grand sans réaliser que la vie est faite de petites choses »

Prenez avis que l'assemblée générale annuelle 2024 du Club Fadoq Saint-Damase, aura lieu le 17 avril à 19 h au Complexe sportif Desjardins : 105, Rue Sainte-Anne, Saint-Damase.

Cet avis est donné par le conseil d'administration, le 15 mars 2024.

Par : Lise Brodeur, présidente

N.B. Prenez note que cet avis de convocation est affiché à la pharmacie et au bureau de poste.

Lors de l'assemblée, un souper spaghetti sera offert gratuitement pour les membres Fadoq, à compter de 17 h 30, suivi de l'assemblée générale à 19 h. *S.V.P. confirmez votre présence pour le souper avant le 10 avril : Lise Brodeur 450 797-2929*

La prochaine **soirée de danse** aura lieu le 23 mars et celle d'avril, le 27 avril, à 19 h 30, à la Salle des Chevaliers de Colomb. Vous devez apporter vos breuvages.

Notre souper Pères et Mères se fera samedi le **25 mai**, à la salle des Chevaliers de Colomb, à 17 h. Coût du billet : \$35. Les billets sont en vente auprès des membres de la direction. À cette occasion, nous fêterons les couples Fadoq qui célébreront leurs 50 ans de mariage en 2024.

Vu que l'AGA a lieu le 3^e mercredi d'avril, le **prochain bingo** aura lieu exceptionnellement le 4^e mercredi, soit le **24 avril à 19 h**. Vous êtes tous et toutes invités à venir tenter votre chance.

Si vous avez eu un rabais pour vos assurances avec la carte Fadoq, assurez-vous que votre carte Fadoq est toujours en vigueur afin d'éviter tout conflit avec vos assurances.

Lise Brodeur, présidente

Bonne fête à tous nos membres qui célèbrent leur anniversaire de naissance en avril.

- **1**er Germain Chabot Mariette Hébert
- 2 Lucie Meunier
- 3 Yves Cheeney
- 4 Yvon Richard

 Julienne Beauregard

 Carmen Spooner

 St-Pierre
- 6 René Jodoin
- 7 Marielle Beauregard Isabelle Tessier

- 9 Christiane Fréchette Bernadette Hébert Darsigny
 - Jean-Claude Desnoyers
- Marcelle Gingras Monique Lussier
- 11 Yves Ménard
- **15** Pierrette Bonin
- 16 Sylvain Beauregard
 Gilles Meunier
- 17 Jean-Pierre Phaneuf
- **18** Johanne Boisvert Denis Lachance

- 19 Normand Robert Johanne Bernier
- 20 Denise Hamel
- 21 Gisèle Lafleur Nathalie Coll
- 22 Lyne Carbonneau
- 23 Céline Tanguay
- 24 Marguerite G.
 Beauregard
 Gisèle Beauregard
 Patrice Darsigny
 - Pierrette Bouthillier
 Francine Meunier

- **25** Jean-Marc Lafleur Françoise Brodeur
- 27 Conrad Jodoin
- 28 Claudette ChoquetteNicole Lafleur
- 29 Denise Fréchette
- 30 Jean Hébert Yolande Nault Diane Teasdale.



ACTIVITÉS MADA

Françoise Phaneuf et Gervaise Beauregard, responsables MADA || fgb1972@hotmail.com



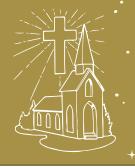
Voilà le changement d'heure nous apporte plus de luminosité dans nos journées! Que de belles promesses pour ce printemps. Actuellement, les rencontres de viactive sont terminées à la grande satisfaction des participantes. Merci à tous. Avec Dave McQuillen, kinésiologue, les animatrices poursuivent la formation de nouveaux programmes pour l'automne 2024. Nous avons intégré plus de thèmes avec des exercices et des niveaux d'intensité variés.

Depuis le 12 mars, Françoise réalise des séances de taichi le mardi et jeudi matin durant quatre semaines. Voilà, une autre belle discipline pour le corps et l'esprit qui est proposé aux résidents. Les mouvements lents et en continu améliorent la concentration, la mémoire, la circulation de l'énergie tout en harmonie.

Les motivés poursuivent les marches du lundi soir dès 18 h 30. Le départ demeure au Complexe sportif et la durée

varie selon les besoins des participants. Avec la clarté présente, c'est tellement agréable de marcher ensemble. Les bienfaits sont tellement grands pour chacun, quel que soit son âge.





FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE[,]

140, rue Principale, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Tél. : 450 797-3311 - Téléc. : 450 797-3725 - <u>damasiens@outlook.com</u> Heures d'ouverture - lundi au jeudi : 9 h à 15 h - vendredi : 9 h à 12 h

Joyeuses Pâques

Pâques!
C'est la fête
de l'espérance,
c'est la fête
de la vie.



OYÉ OYÉ OYÉ NOUVEAU CONCEPT À LA PAROISSE ST-DAMASE

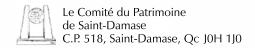
CHANTS RYTHMÉS

ET LOUANGES

POUR LE SEIGNEUR

APRÈS LA MESSE, À PARTIR DU 7 AVRIL 2024 BIENVENUE À TOUS







L'HISTOIRE DE LA TROISIÈME MAISON EN PIERRE DU RANG CORBIN

En février 2009, le Courrier de Saint-Hyacinthe annonçait que l'une des plus vieilles maisons de Saint-Damase fut détruite par un incendie le dimanche 15 février à 6 h 30 du matin. Il s'agissait de la troisième des cinq maisons de pierres du rang Corbin qui faisait la renommée et la réputation de cette partie de la campagne de Saint-Damase. Depuis 1980, cette maison était la propriété d'un médecin de Montréal. Ce médecin dut débourser une somme importante pour rénover la maison, surtout pour isoler les murs extérieurs. Grâce à ces rénovations, les rideaux ne gelaient plus dans les fenêtres comme disait Guy l'un des fils de Jacques Lussier et d'Éliane Fréchette. Toutefois, pour une raison que j'ignore, la maison et le terrain étaient laissés à l'abandon depuis plusieurs années. L'incendie réduira en cendre tout l'intérieur de la maison, même si la structure en pierre resta en place.

Cette maison fut construite entre 1850 et 1860 par Toussaint Lemonde qui était originaire de Contrecœur ou de Verchères. Il épousa Cordélia Loiselle de Saint-Jean-Baptiste en 1826. Malheureusement, ce couple n'aura pas d'enfants. Toutefois, Toussaint et Cordélia adopteront Zotique Auclair qu'ils feront instruire pour qu'il devienne médecin. Toussaint donnera à son fils adoptif comme héritage cette maison en pierre en 1870. Zotique Auclair exercera sa profession de médecin à Saint-Damase de 1880 à 1909. Julien-Siméon Auclair héritera de la maison de son père en 1909, mais il la gardera que peu de temps puisqu'elle sera vendue à monsieur Ernest Lussier qui avec son épouse Laura Beauchemin élève-

ront quatre enfants. En 1939, la maison passera aux mains de monsieur Joseph Boulay qui la vendra en 1949 à monsieur Jacques Lussier et à sa nièce Éliane Fréchette. Sept enfants verront le jour dans cette maison entre 1952 et 1959. Monsieur Jacques Lussier est décédé à l'âge de 83 ans en 2001. Sa conjointe Éliane née en 1922 eut connaissance de l'incendie de son ancienne demeure et se souvenait très bien de ses années passées dans cette maison. « L'incendie ne m'a pas surprise puisque la maison était laissée à l'abandon depuis plusieurs années, le terrain n'était pas entretenu. J'essayais de ne pas passer trop souvent parce que ça me faisait quelque chose, plus que lorsque j'ai su qu'elle avait brûlé ». Madame Éliane (Liane) Fréchette est décédée le 15 juillet 2021 à l'âge de 99 ans.

Même si la maison semblait relativement petite, l'incendie nécessita la présence des pompiers de Saint-Damase, de Saint-Hyacinthe et de Sainte-Madeleine. Seulement les murs de pierre qui faisaient trois pieds d'épaisseur étaient encore debout. Il y avait pour plus de 100 000 dollars de dommage. Les ruines de la maison ont survécu quelques années avant d'être démolies complètement. Comme la maison était trop endommagée et même si les murs de pierre étaient encore debout, il était impossible de la reconstruire pour que la municipalité de Saint-Damase puisse conserver ce patrimoine précieux datant du milieu du milieu du 19° siècle.

Claude Beauregard, le fils de Pierre Beauregard et de Céline Palardy

Référence ; Nadeau Gagnon Marie-Pier : <u>Une résidence bicentenaire part en fumée</u>, Le Courrier de Saint-Hyacinthe, 19 février 2009. Léo Traversy : La paroisse de Saint-Damase co. Saint-Hyacinthe, 1964, page 357-358. Jacques Jodoin, Norbert Ménard: <u>Saint-Damase 1823-2004</u>, Saint-Damase, 2004, 990 p. (généalogie des familles de Saint-Damase)

Comité du Patrimoine de Saint-Damase

Gaétan Poirier, Président Fleur-Aimée Choquette, Sec,-trésorière Claude Beauregard, secrétaire Guy Leroux, administrateur



MIEUX TRIER C'EST MIEUX RECYCLER!



3 MOTS A RETENIR

pour faciliter votre tri des matières recyclables





EMBALLAGE





IMPRIMÉ



Seuls les contenants, emballages et imprimés de métal, verre, plastique, carton et papier sont acceptés au bac de recyclage.

www.riam.quebec 450 774-2350



MIEUX TRIER C'EST MIEUX RECYCLER!



Collecte des matières organiques

Matières acceptées et refusées dans le bac de matières organiques

Exemples de matières acceptées



Exemples de matières refusées



Résidus de cuisine :

Fruits et légumes (entiers, pelures, cœurs, épis, etc.), grains de café, filtres en papier, sachets de thé, pain, gâteaux, biscuits, pâtes, viandes, volailles, poissons et fruits de mer CUITS, produits laitiers, coquilles d'œuf, etc.

Résidus verts :

Gazon, petites branches , feuilles mortes, fleurs, et autres résidus de jardinage

Autres matières organiques :

Papier ou carton très souillé d'aliments

Plastique (même portant la mention compostable ou biodégradable), papier et carton non souillé, papier ciré, papier d'aluminium, papier parchemin, styromousse, , tous matériaux de construction, serviettes sanitaires, tampons, sac d'aspirateur et son contenu, bouchons de liège, verre, métaux, déchets, graisse, huile, peinture et tout autre produit domestique dangereux, mégots de cigarette et tout autre produit pouvant générer ou alimenter la combustion, etc.



Astuces pour l'utilisation du bac brun

- -Emballer les matières dans du papier journal et déposer un journal dans le fond du bac
- -Entreposer le bac à l'ombre entre les collectes
- -Au besoin, nettoyer sommairement le bac avec un jet d'eau
- -Placer un grand sac à feuilles en papier dans le bac pour éviter que la matière reste collée aux parois en hiver
- -Éviter d'y jeter de la viande crue

Les bacs de collecte de matières organiques sont levés une fois par semaine, d'avril à novembre, et une fois par mois les quatre autres mois de l'année, entre 7 h et 19 h.

Considérant que les heures de collectes peuvent varier pour de nombreuses raisons, il est recommandé de placer les bacs en bordure de la voie publique ou lorsqu'il y a un trottoir, en bordure de celui-ci, en fin de journée la veille de la collecte ou le matin de la celle-ci avant 7h.

Le jour de collecte de votre secteur est le

Concernant la collecte des matières organiques offerte aux entreprises, seuls les bacs bruns portant le logo de la Régie sont acceptés. Ceux-ci sont et demeurent la propriété de la municipalité.

Quant aux collectes résidentielles, il est recommandé de se référer au site internet de la Régie mentionné ci-dessous.

Pour toutes informations ou besoin d'accompagnement, contacter la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains au 450 774-2350 ou visiter le www.riam.quebec







Collecte des matières recyclables

Matières acceptées et refusées dans le bac de recyclage

Emballages et imprimés de papier et carton

Exemples de matières acceptées



Exemples de matières refusées



Journaux, revues, papier à main, carton de lait, boîte de jus Tetra Pak (sans paille), boîte de pizza même légèrement souillée, etc.



Mouchoirs, essuie-tout souillés, serviettes de tables, papier parchemin ou ciré, plastifié ou de cellophane, boîte de pizza très souillée, carton recouvert d'une membrane plastifiée, etc.

Contenants de verre

Exemples de matières acceptées



Exemples de matières refusées



Bouteille de boisson et pot de confiture, sauce, etc. même s'ils sont cassés



Vaisselle, pyrex, poterie, porcelaine, cristal, céramique, miroir, lunettes, néon, ampoule, etc.

Contenants et emballages de métal

Exemples de matières acceptées



Exemples de matières refusées



Boîtes de conserve, canettes, papier d'aluminium même sale (en faire une boulette), assiettes d'aluminium, etc.



Objets métalliques qui ne sont pas des contenants, emballage de tablette de chocolat, piles, bombes aérosols, etc.

Contenants et emballages de plastique

Exemples de matières acceptées



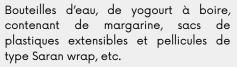
Exemples de matières refusées



Contenants identifiés d'un des symboles

21 22 23 24 25 27

PET PEHD PVC PEBD PP AUTRE



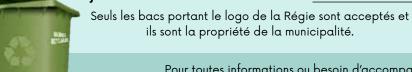


Articles de plastique sans logo de recyclage, matières avec le logo (2), paille, verre, ustensiles de plastique, petit contenant de yogourt individuel, contenants ou assiettes de styromousse, emballages de collations, de bonbons, sacs d'emballages de biscuits, etc.

Les bacs de collecte de matières recyclables sont **levés une fois aux deux semaines, entre 7 h et 19 h.**Considérant que les heures de collectes peuvent varier pour de nombreuses raisons, il est recommandé de placer les bacs en bordure de la voie publique ou lorsau'il v a un trottoir.

recommandé de placer les bacs en bordure de la voie publique ou lorsqu'il y a un trottoir, en bordure de celui-ci, en fin de journée la veille de la collecte ou le matin de celle-ci avant 7h.

Le jour de collecte de votre secteur est le



Pour toutes informations ou besoin d'accompagnement, contacter la **Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains** au **450 774-2350** ou visiter le **www.riam.quebec**





L'ASSOCIATION DU MONT ROUGEMONT :

UNE ASSURANCE-SANTÉ POUR LA MONTAGNE ET LES GÉNÉRATIONS FUTURES!

L'Association du mont Rougemont est vouée au service de la communauté et des générations futures. Ses membrespropriétaires favorisent le maintien en santé de leur milieu naturel pour des dizaines d'années.

Un milieu naturel en santé c'est :

- Une recharge propre de la nappe phréatique régionale qui alimente les puits et une eau de surface plus propre qui s'écoule dans l'ensemble des bassins versants qui alimentent toute la communauté
- Un air pur, diminuant les problèmes de santé.
- Une belle diversité d'animaux, d'oiseaux, d'amphibiens et d'insectes qui permet de maintenir un équilibre par la chasse, la trappe ou encore de continuer la tradition de la récolte de bois et l'acériculture
- Une grande variété d'arbres et de plantes qui diminue l'effet de la chaleur et permet de faire des belles observations et de se ressourcer
- Un paysage enchanteur qui attire les visiteurs qui aiment fréquenter les vergers, fermes et commerces locaux.

Faire en sorte que le milieu naturel du mont Rougemont soit toujours en bon état de santé dans 50, voire dans 100 ans, c'est ce que l'Association du mont Rougemont cherche à accomplir avec les propriétaires. Ensemble, nous assurons un avenir pour la montagne au bénéfice de l'ensemble de la collectivité, citoyens actuels ou futurs.

Depuis plus de 20 ans nous avons démontrer que les activités en lots privées peuvent profiter à long terme à l'ensemble de la population par des milieux naturels conservés et le maintien d'un paysage attrayant.

Une pléiade d'activités publiques sont offertes à l'ensemble de la population. Que ce soient par des activités pour aider les propriétaires de lots à améliorer l'aménagement de leur forêt, par des activités éducatives en milieu scolaire, par des ateliers pratiques et conférences sur une foule de sujets allant des espèces exotiques envahissantes aux nichoirs d'oiseaux en passant par la cueillette de champignons sauvages, l'Association du mont Rougemont permet à notre communauté de tisser et de maintenir les liens qui existent entre les milieux naturels et la qualité de vie des citoyens.



Photo de Anne-Rose Bouthillier

Agissez concrètement pour l'avenir de nos enfants et la nature, devenez membre de l'Association du mont Rougemont, consultez le site internet montrougemont.org et suivez-nous sur Facebook.



En situation d'urgence ou de sinistre, vous êtes responsable d'assurer votre sécurité, celle de votre famille et de vos biens

Avant ui

Avant une inondation

- Vérifiez si votre domicile est situé dans une zone inondable.
- Surveillez la crue des eaux sur le site Vigilance securitepublique.gouv.qc.ca/vigilance et soyez attentif aux prévisions météorologiques afin de réagir rapidement si les conditions se détériorent.
- Respectez les consignes données par les sources officielles d'information.
- Préparez une trousse d'urgence pour subvenir à vos besoins et à ceux de votre famille pendant trois jours.
- · Préparez un plan familial d'urgence.

En cas d'alerte inondation

- Suivez l'évolution de la situation dans les médias sociaux de votre municipalité et d'Urgence Québec, à la radio, à la télévision ou sur Internet.
- Rangez en hauteur ou à l'étage les objets qui se trouvent au sous-sol ou au rez-de-chaussée.
- Fermez le gaz et l'électricité. Si l'eau commence à envahir votre résidence, ne touchez à rien et communiquez immédiatement avec Hydro-Québec pour faire interrompre l'électricité.
- Enlevez ou fixez les objets encombrants sur le terrain pour éviter qu'ils ne soient projetés ou emportés par l'eau.



Évacuation

 Si vous êtes en danger ou si les autorités le demandent, quittez la maison. Articles essentiels à inclure dans votre trousse d'urgence pour la maison



Eau potable (6 litres par personne)



Nourriture non périssable



Ouvre-hoîte manue



Radio à piles et piles de rechange



Lampe frontale ou de poche et piles de rechange ou lampe à manivelle



Briquet, allumettes et chandelles



Trousse de premiers soins (antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, etc.)

Vous informer, c'est votre responsabilité

Pour plus d'information, consultez Québec.ca/inondation

Votre gouvernement

Québec 44



PARRAINAGE CIVIQUE CRÉATEUR D'AMITIÉ DEPUIS 40 ANS !

Tu veux faire la différence dans la vie d'une personne qui a des capacités différentes des tiennes?

Notre organisme a justement besoin de 8 nouveaux bénévoles qui habitent la MRC

pour être chacun judicieusement jumelé à un de nos membre filleul.

Les duos font simplement des sorties qu'ils choisissent ensemble et ils s'amusent.

Viens créer des liens avec nous, en plus de favoriser la participation sociale des membres, ça va te faire du bien, ainsi qu'à ta communauté!

450 774-8758 parrainagecivique.org

Ateliers pour adultes avec un diagnostic d'autisme*

*Inclut l'ensemble des diagnostics suivants : TSA, Syndrome d'Asperger, TED non-spécifié ou atypique et autisme

Comment expliquer mon autisme à mon entourage

Animés par Isabelle Amyot et Sophie Plaisance d'Autisme Montérégie

Les points suivants seront abordés :

- · Suis-je prêt à parler de mon diagnostic
- Connaître mon autisme pour mieux en parler
- Mes attentes en lien avec l'annonce de mon diagnostic
- · Comment me préparer pour en parler
- · Comment en parler
- Les réactions possibles de mon entourage et comment m'y adapter



Présentation virtuelle

Les lundis : 25 mars, 15 avril, 6 mai et 3 juin 2024 de 19 h à 21 h Coûts : 30 \$ membre | 45 \$ non-membre (pour l'ensemble des 4 ateliers)

Inscription: www.autismemonteregie.org/evenements/ateliers 450 646-2742 ou 1 888 424-1212 poste 0 | administration@autismemonteregie.org





NOUVELLE IMAGE



Le SARCA fait peau neuve! Nous vous présentons le nouveau logo du Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement. Il est semblable à l'ancien avec le phare orange, nous souhaitions l'actualiser et également l'harmoniser avec celui du Centre d'éducation des adultes Saint-Hyacinthe-Acton. On y voit également l'ajout du territoire, soit Saint-Hyacinthe-Acton.



Nous vous présentons également le logo du CÉA Saint-Hyacinthe-Acton qui offre la formation générale pour les adultes du Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe (CSSSH). C'est en 2023 que l'identité a été changée, auparavant, l'école se nommait le Centre de formation des Maskoutains (CFM).

Le SARCA et l'éducation des adultes sont liés à différents niveaux. Principalement car les bureaux des SARCA se situent dans les édifices des 2 points de services, soit sur le boulevard Laframboise pour Saint-Hyacinthe et sur la rue Bonin pour Acton Vale.

N'hésitez pas à faire appel aux services gratuits si vous envisagez ou vous vous questionnez sur un retour aux études, une réorientation de carrière ou toutes questions en lien avec une profession.

Audrey Gatineau,

Conseillère en information scolaire et professionnelle audrey.gatineau@csssh.gouv.qc.ca 450 773-8401, poste 6731







INVITATION

Assemblée générale annuelle virtuelle

Prenez connaissance des résultats et des réalisations de votre caisse.











Votez en ligne jusqu'au 27 avril 2024

Votez* sur le partage des excédents annuels (ristournes) et l'élection des membres du conseil d'administration, si applicable, dès la fin de la diffusion de la rencontre, en visitant :

- le site Web de la Caisse ;
- desiardins.com;
- AccèsD.

Si vous ne pouvez pas voter en ligne, une **borne de votation** sera mise à votre disposition à la Caisse.



^{*} Certaines conditions s'appliquent.

Étude de Me Christine Richer notaires

VOTRE ÉTUDE DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGION. CESSIONNAIRE DES GREFFES DE ME PIERRE-PAUL CHAGNON, ME BERNARD CHAGNON, ME BENOIT RIVET, ME NATHALIE CARRIER ET ME CATHERINE PARADIS



Pour que tout se passe bien, faites confiance à l'expertise juridique de notre cabinet.

- Droit agricole
- Succession et testament
- Mandat de protection
- Refinancement
- Achat d'une propriété
- Procédures non-contentieuses
- Et bien plus!

450 536-0812 WWW.NOTAIRERICHER.COM

MONT-SAINT-HILAIRE 385, boul. Sir Wilfrid-Laurier

> **RICHELIEU** 1040, 1 ière Rue



CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM · 450 446-1339 · INFO@CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM



La Maison Jodoin. une entreprise professionnelle de chez vous!

www.maisonjodoin.ca



Sainte-Madeleine 450 795.3395

Marieville 450 460.2430

Saint-Damase 450 797.3889



De la conception à la livraison! impressions T 450.795.3219 • C info@impressionsklm.com 125, de la Tendresse, Sainte-Madeleine, QC JOH 1S0 www.impressionsklm.com





780, rang du Bas-Corbin

(À seulement 15 minutes de l'hôpital)

Disponible gratuitement

Saint-Damase

450 797-3648

ALZHEIMER, si un de vos proches en souffre il y a un endroit pour lui.

Une invitation au bonheur de vivre

Pour une plus grande sécurité nous avons aménagé une unité de vie sécurisée pour personnes atteintes de déficiences cognitives et alzheimer.







- Immeuble maintenant giclé
- Programme d'activité & cuisine d'été pour les familles
- Immeuble SÉCURISÉ et CLIMATISÉ
- Terrasse chauffée
- Agriculture urbaine
- Poulailler de ville

NOUVEAU DÉCOR!

NOURRITURE MAISON CUISINÉE SUR PLACE ET SERVIE À VOLONTÉ

Pour les informations complètes : www.manoirst-damase.com